

CHASSEY LE CAMP

« Par Monts et par Vaux »

Bulletin d'information de la Commune et de ses habitants.

N°41, février 2023



Les nouveaux chasséens.

TABLES DES MATIERES DU NUMERO 41

La page de garde : les nouveaux arrivants aux vœux du Maire.

Petites informations locales,

Les Bonnes adresses de la Commune,

Le mot du Maire,

1 VOLET COMMUNE : cérémonie Moréteaux,

Fibre optique... fin de l'arlésienne ?

Défibrillateur quand tu nous tiens,

Brèves de Commune,

2 VOLET HISTOIRE : pièce de fouille du site.

Il y a 200 ans, Chassey en 1823,

Un lavoir aux Marinots,

Brèves d'histoire.

« Sans voix, pas d'écho, sans Pierany, pas de tricot !

3 DIVERS

Les Conseils Municipaux,

Calendrier SIRTOM

RAPPEL : ce bulletin est aussi le vôtre, vos expériences et aventures personnelles peuvent intéresser tout le monde et le bulletin d'aout est encore vierge !

PETITES INFORMATIONS LOCALES...

Horaires d'ouverture de la Mairie : vous pouvez vous y rendre, 1 rue Baboux, le Bourg, les mardis de 9 à 12h et les vendredis de 9 à 12h et de 14 à 16h30. Vous pouvez aussi nous contacter au 03 85 87 14 56 ou par mail mairie.chasseylecamp@wanadoo.fr.
En cas d'urgence le Maire est joignable en permanence au 06 87 67 38 74.

L'équipe Municipale :

DOREAU Jean-Louis, Maire, 2 place de l'Eglise, le Bourg, 03 85 8735 90 / 06 87 67 38 74,
MARTIN Christine, 1° adjointe, 5 rue de la Croix du Pontoux, Valotte, 06 60 04 26 43,
RIGOULOT Christine, 2° adjointe, 7 Impasse des Obues, les Obues, 06 81 50 03 39,
MARCANTONI Dominique, 3° adjoint, 4 rue des Vignes Blanches, le Bourg, 06 76 40 07 51,
ROSEROT Marie-Noëlle, 4 rue de Chamilly, Bercully, 06 76 46 95 29,
JONNIER Guy, 6 rue de Chamilly, Bercully, 06 61 32 85 45,
PIERRE Guillaume, 8 rue des Basses Roches, le Bourg, 06 89 37 37 30,
POULET Stéphane, 3 Impasse des Obues, les Obues, 06 86 87 96 21,
MARLOT Patrick, 3 Impasse du Moulin Beauséjour, Corchanu, 07 62 88 93 57,
MORETEAUX Thierry, 4 rue de l'Hermitage, Nantoux, 06 31 40 87 99.

Les numéros utiles : Centre de Secours de Chagny : 18 ou 03 85 87 17 42,
S.A.M.U. : 15, Cabinet infirmier et kiné de Cheilly les Maranges : 06 89 20 82 20,
Repas a domicile : L.R.D. 09 60 09 71 40 / 06 82 57 72 32,
S.P.A. de Chagny : 03 85 87 20 55 / 06 11 75 49 13,
Gendarmerie de Chagny : 17 ou 03 85 87 17 42,
Ramassage des Ordures Ménagères : SIRTOM de Chagny : 03 85 87 62 35 et 36,
poubelles normales tous les lundis et sacs jaunes une semaine sur deux les mardis
ATTENTION ! sauf pour le hameau de Nantoux : 2023 : poubelles les jeudis et sacs jaunes les mardis impairs...

ETAT CIVIL :

Naissance :

Eden CHANTEREAU, le 25 septembre à Beaune, demeurant à Valotte.

Décès :

DURAND Louis, 91 ans, le 1° octobre à la Couhée et y demeurant,
FOREY Bernard, 85 ans, le 28 novembre à Chagny, domicilié à Corchanu,
JONNIER Paul, 96 ans, le 30 novembre à Valotte et y demeurant,
BERTILLON Lucienne, 84 ans, le 12 décembre à Nantoux et y demeurant.

Les bonnes adresses de la Commune...

Comme d'habitude, voici ce que l'on peut trouver chez nous... sans chercher ailleurs !

1 ENTREPRISES ET ARTISANS :

Ets Blondeau, charpente métallique, D974, les Garruches, 03 85 87 04 90,

Bourgogne Viti Service, D974, le pont de Champagne, 03 85 94 70 16,

MOREAU Cœnologie, 14 rue du Canal, hameau de Corchanu, 03 85 48 19 53,

FRESNAIS François, potier d'Art, 9 rue des Puits, Valotte, 06 51 21 50 37,

BERNOLLIN Julie, Belles & BO'M créations, lithothérapie, bijoux énergétiques, vente de pierres semi précieuses et photographies (enfants, femmes enceintes et mariages) au 2 rue Emiland Beaujard, Nantoux, 06 88 41 94 56,

RONDEPIERRE Sophie, « Sophie Vanille » création bois, au 10 rue des Basses Roches, le Bourg, 06 73 30 32 48,

JONG Michel, traducteur de hollandais, 11 rue de la Gillotte, la Couhée, 06 20 87 79 24,

FOUGERES Marc, télé pilote drone, 13 Montée des Sources, Corchanu, 06 62 91 58 36,

2 HEBERGEURS ET RESTAURATION :

Auberge du Camp Romain, 14 rue des Basses Roches, le Bourg, 03 85 87 09 91,

PIERRE, 11 rue des Puits à Valotte et 8 rue des Basses Roches au Bourg, 03 85 87 25 17,

« Les Maranges », 5 Montée des Sources, Corchanu, 03 85 87 05 71,

« Nuits aux Sources », 4 Montée des Sources, Corchanu, 07 60 07 14 01,

« Au n°12 Montée des Sources », Corchanu, 06 76 08 75 02,

3 LES VIGNERONS DU VILLAGE :

MILAN et Fils, 2 rue du Pigeonnier, Valotte, 03 85 91 21 38,

MORETEAUX et Fils, 1 place Cl Moréteaux, Nantoux, 03 85 87 19 10,

PIERRE Guillaume, 8 rue des Basses Roches, le Bourg, 03 85 87 25 17,

DIDON David, 3 place de l'Eglise, le Bourg, 06 63 80 30 99.

ATTENTION !

Comme disent les banquiers, cette liste n'est garantie que « sauf erreur ou omission »...

LE MOT DU MAIRE

Et nous voilà donc au seuil d'une nouvelle année...

Dire que la précédente, donc 2022, ne nous laissera pas un souvenir exceptionnel, n'étonnera personne. Guerre en Ukraine, conséquences économiques désastreuses, élections et été caniculaire se sont enchaînés avec un vrai ressenti de lassitude de la part de nos concitoyens. Malgré tout, les chasséens étant d'irréductibles gaulois comme chacun le sait, la Commune et son équipe municipale a continué à fonctionner... même pas peur ! Et pour illustrer cela rien de mieux qu'un nouvel exemplaire de notre bulletin.

Vous trouverez donc dans le « volet Commune » les chantiers et projets en cours, l'évolution réglementaire de l'urbanisme, les divers potins communaux, la fibre optique et les défibrillateurs. On y abordera aussi les projets 2023. Pas d'aventures mais du travail de « père de famille ». Comme disait l'écrivain Saint Exupéry : « pour l'avenir, il ne s'agit pas de prévoir mais de le rendre possible »...

Vous trouverez ensuite dans le « volet histoire » l'évocation de ces temps anciens où la vie semble avoir été plus lente mais tout aussi dure et laborieuse. Une nouvelle rubrique vous attend « Il y a deux cents ans, Chassey », puis nous vous mèneront au lavoir des Marinots, digne pendant de ceux de Corchanu évoqués dans le numéro précédent, puis à... Chagny ! « Brèves d'histoire » vous promènera un peu partout dans et autour de notre village, avec même un tour au bistro et à son rôle surprenant à une certaine époque !

Chassey continue fièrement, mais non sans peine. Cette année aura vu quatre grands anciens nous quitter : Louis DURAND de la Couhée, Bernard FOREY de Corchanu, Paul JONNIER de Valotte et Lucienne BERTILLON de Nantoux. Chacun, en son temps et à sa manière, avait écrit une page dans le grand livre de notre Commune.

Pour des raisons de calendrier surchargé, ce numéro, prévu en janvier, ne vous est présenté qu'en février, soit après la période « normale » des vœux et surtout, après la cérémonie des vœux du Maire en Mairie le 28 Janvier ! Je ne fait donc que de vous renouveler, à toutes et à tous mes meilleurs vœux de santé, bonheur et prospérité pour l'année qui commence. Que vos vœux les plus fous ou les plus chers soient exhaussés. Avec bien entendu une pensée particulière pour ceux qui sont dans la peine ou dans les difficultés.

Enfin votre serviteur donne rendez-vous aux bonnes volontés désirant participer à la mise en valeur du mur poids de Valotte : le samedi 4 mars à 09h à la Croix du haut de ce hameau. Il s'agira de faire un premier constat du chantier et des volontaires. Les curieux sont bien entendu invités. Précisions en Mairie au 03 85 87 14 56.

Bonne lecture du présent et... au mois d'aout !

Jean-Louis DOREAU,

Maire de Chassey le Camp.

VOLET COMMUNE



La cérémonie Moréteaux à Nantoux.



FIBRE OPTIQUE... FIN DE L'ARLESIENNE ?

Voilà un dossier qui traîne et qui fait causer...

On en voit des bouts chez nos voisins, on a vu un premier chantier au long de la D109 en fond de vallée, et puis... plus rien ! D'où de légitimes questionnements de la part de certains auprès du Maire.

Il faut savoir déjà que le pauvre n'y est pas pour grand-chose : l'opération est sponsorisée par l'Etat et le Département avec les inévitables Cabinets d'Etude et un choix d'entreprises par appel d'offre. Tout le monde s'y renvoie la balle... quand on peut les joindre !

Le principe reste cependant acté : une artère Chamilly-Remigny sur la D109 (posée), puis, à venir, une antenne à travers les bois par sciage vers Nantoux ... et Bouzeron, le raccordement des hameaux de la vallée à partir de la D109 et enfin Corchanu via la D974. Le tout devant être « parole de Président du Département » réalisé avant fin 2023...

Après beaucoup de silence et de bruits divers l'affaire a pris un nouveau tournant début janvier : la Sté EIFFAGE est venue avec des plans de pose de poteaux spéciaux fibre...

Premier chantier : le Pont de Champagne avec deux poteaux l'un devant la maison éclusière et l'autre devant B.V.S. Le tout... au long de poteaux ciment EDF existants ! Il semblerait que ces derniers, anciens et surchargés, n'offrent plus les conditions d'une nouvelle pose d'où les « doublettes ».

Deuxième chantier : le hameau de Bercully avec la pose d'un poteau supplémentaire... Le problème est que le SYDESL a inscrit l'enfouissement de tous les réseaux et la pose d'EP neufs dans ce hameau pour 2023 !

Le dilemme est simple : si on laisse poser la fibre sur les poteaux existant et avec un poteau neuf on ne pourra plus y toucher... Le Département finançant la pose ne financera pas la dépose un an après... La seule solution est donc le décalage des chantiers : le SYDESL d'abord la fibre ensuite, dans des fourreaux posés exprès par le précédent.

Pour le syndicat c'est étude début d'année et chantier en fin d'année.

Donc Bercully sera probablement le seul hameau de la Commune à ne pas avoir la fibre pour cette fin d'année, mais pour 2024...

Le Maire s'apprête donc à mettre casque lourd et gilet pare-balle pour traverser désormais ce charmant endroit...

Pour ce qui est de Valotte, la Couhée et le Bourg, la pose des fosses de raccordement devrait se faire comme les poteaux du Pont de Champagne : courant janvier. Pour Corchanu, après la pose des poteaux du Pont de Champagne le reste suivra par la D974.

Voilà pour, les légitimes impatients, les dernières nouvelles du front...

Et pour en finir avec la fibre. Elle se pose en ce moment en travers de la Commune, géographiquement au long de la D974. Mais non, ce n'est pas pour nous ! C'est V.N.F. qui pose la fibre au fond de son canal et pour son seul usage (écluse, régulation etc...).

DEFIBRILLATEUR... QUAND TU NOUS TIENS !

« Quoique c'est que ça ? » aurait dit un certain COLLUCHE...

Il s'agit tout simplement d'un « appareil portable destiné à rétablir un rythme cardiaque par un choc électrique », dixit internet.

Mais, pour que cela marche, il faut déjà en avoir un sous la main et ... savoir s'en servir !

Pour l'appareil sachez qu'un premier défibrillateur a été installé en 2011, au Bourg, sous le bâtiment neuf de l'Auberge du Camp Romain, accès libre par tous véhicules et éclairé la nuit, derrière le Monument aux Morts. Il a coûté à l'époque 2.726€88 partagés entre la Commune et l'Auberge. Celui-là, entretenu régulièrement, n'a encore jamais servi.

Un deuxième vient d'être posé en 2022 à Corchanu, sur la façade de Moreau Œnologie au 14 rue du Canal pour la somme de 1.588€80. Celui-là a déjà servi (hélas sans succès).

Un troisième le sera au hameau de Nantoux cette année, avec le budget, et un dernier le sera ensuite au hameau de Valotte, sur 2024.

Voici donc pour la logistique... que fait-on ensuite ?

Et bien c'était justement la question à laquelle répondait la séance réalisée en Mairie le lundi 21 novembre 2022 par M. Fabrice CHEVILLARD représentant la Sté Défibril de 06700 St Laurent du Var.

Après un tractage-boîtes aux lettres général et consciencieux, une bonne quinzaine de chasséennes et de chasséens avaient répondu présent, dont un pompier et un ancien anesthésiste réanimateur.

Le tout sous l'œil vigilant de la correspondante locale du Journal de Saône et Loire, Mme Lydia KOUNOWSKI.

C'est dire si l'intervenant avait la pression... mais « même pas peur » !

Nous avons donc appris ce qu'est un arrêt cardiaque (la victime ne respire plus et ne répond pas) puis ce qu'il faut faire...

1/ en premier appeler les secours (18 pompiers, 15 SAMU ou le 112),

2/ commencer aussitôt le massage cardiaque... pénible et longuet puisqu'il vous faudra, même avec la présence d'un défibrillateur, attendre l'arrivée des secours (+ - 30 minutes).

3/ ensuite arracher (ou faire) l'un des défibrillateurs en laissant gueuler l'alarme.
L'usage de la bête est très simple : appuyer sur le bouton vert de mise en marche et il vous causera pour la suite, à savoir tirer une languette verte démasquant les électrodes, retirer leur protection et les apposer sur la poitrine dénudée du client suivant le mode d'emploi et avec les ciseaux de la trousse de secours.

A ce moment, la personne qui fait le massage cardiaque doit s'interrompre le temps que l'appareil analyse le sujet (et que lui) et décide ou non d'intervenir, car il est automatique. Si oui il vous dira de vous écarter avant de le faire. Si non vous pourrez continuer le massage cardiaque avec le métronome intégré qui vous donnera le bon rythme... rapide et profond le geste !

Sachez aussi que : un téléphone portable verrouillé donne quand même accès aux numéros d'urgence et une application dite « bon samaritain » donne les coordonnées GPS des défibrillateurs les plus proches.

Pour les deux appareils existants déjà à Chassey le Camp, voici les coordonnées :

1/ Auberge du Camp Romain au Bourg : 46.887031 et 4.696593

2/ Corchanu Moreau Œnologie : 46.898522 et 4.689842.

Voilà pour l'essentiel d'une manipulation dont on espère que vous n'aurez pas besoin...

Un grand merci donc à M. Fabrice CHEVILLARD pour son cours très compréhensible et enrichi d'anecdotes, merci également aux spectateurs pour leur participation parfois physique mais toujours sérieuse.

La surprise de votre serviteur ?

Les questions pertinentes et nombreuses de trois très jeunes spectateurs que rien ne semblait impressionner... un bon départ dans la vie !

BREVES DE COMMUNE...

CHANGEMENTS HORAIRES SIRTOM :

Le SIRTOM de la Région de Chagny qui assure nos tournées de ramassage des ordures ménagères doit de temps en temps prendre en compte certaines évolutions impactant son fonctionnement au jour le jour.

Il vient de reprendre les tournées sur le Grand Chalon avec en prime le Centre Hospitalier, les EPAHD, les Grandes Surfaces et, cerise sur le gâteau... une collecte hippomobile !

Ensuite, à force d'inciter les gens à trier... le nombre et les volumes de sacs jaunes augmentent. Et ceux-ci ne peuvent pas être compactés dans les camions autant que les ordures ménagères au risque d'en empêcher le tri...

D'où une inévitable réorganisation des tournées de collecte.

A ce petit jeu notre Commune n'a été que peu impactée : sur sept hameaux, seul celui de Nantoux sera « victime » du changement avec le ramassage des ordures ménagères « normales » le jeudi de chaque semaine et des sacs jaunes les mardis des semaines impaires, il doit cela à sa proximité avec nos voisins de Bouzeron.

Le tout commencera au 1^{er} janvier avec une information préalable et le nouveau calendrier.

CHANTIER PLUVIAL DE VALOTTE :

Les derniers jours de 2022 auront vu la fin de cette « Arlésienne » !

Issu de l'étude menée par le cabinet Liose, financé par le Grand Chalon à la suite des inondations de 2016, ce projet aura connu bien des vicissitudes.

Concernant le hameau de Valotte l'idée était de ralentir les débits pour éviter les « coups de tampon » propices aux débordements.

Tracé et subventions étaient actés dès 2020.

Il s'agissait alors d'une noue enherbée (fossé en forme de V assez large et engazonné) reliant directement la rue du Château au ruisseau des Marinots derrière les maisons de la rue de la Croix du Pontoux.

Mais un problème d'établissement de l'indispensable servitude chez un particulier venait tout remettre en cause...

Force fut donc de passer à un plan B en restant sur l'emprise communale. Cela aboutit finalement à un « fossé à redent » rue du Château du carrefour à l'entrée dudit château.

Il s'agit en fait de créer un maximum de bacs de rétention successifs, en élargissant le fossé initial. Ainsi, en cas de pluie normale l'eau circule par un drain installé au fond et dès qu'il y a surcharge elle remplit les bassins puis passe de l'un à l'autre par le dessus.

Le principe est de retarder et d'étaler le flux, surtout aux endroits de forte pente.

Ce changement de plan ayant entraîné du retard, il fallut reporter les subventions acquises. Et ce ne fut pas le plus facile, loin de là !

En effet la non consommation des crédits est ce qui énerve le plus les financeurs ...
et aussi les autres Communes qui ont du faire « ceinture » cette année-là !

Plusieurs études préalables à la réalisation furent ensuite menées par le service Eau et Assainissement du Grand Chalons, puis reprises avec l'entreprise la moins disante.

Autant de navettes auprès du Conseil Municipal et d'explications au(x) riverain(s).

Enfin, un beau jour d'automne, les pelleteuses de la S.N.T.P.A.M. d'Etang sur Arroux intervenaient rue du Château, pour la partie principale. En effet une sorte de test en grandeur avait été préalablement réalisé rue de la Croix du Pontoux, à droite en sortant du hameau.

Deux semaines après, tout était fini et réceptionné dans les règles de l'art après les inévitables rectifications d'usage. Un très protocolaire « procès-verbal de recollement » était établi entre l'entreprise et la Commune.

L'aspect final respecte l'environnement local avec des redents montés en pierres.

Bon, maintenant que c'est fait, voyons... combien cela a coûté !

1/ le fossé à redent de la rue de la Croix du Pontoux :	2.635€ ttc
2/ le fossé à redent de la rue du Château :	16.090€84 ttc
(au lieu des 14.428€ initialement prévus pour la noue enherbée)	
Soit un total de dépenses TTC de :	18.725€84 ttc

Sur cette somme nous sont allouées en subventions sur le hors taxe : 8.816€
(soit 2.738€ par le Grand Chalons, 4.052€ par la Région et 2.026€ par le Département)

Ce qui nous amène à un peu plus de 45% de subventions, sachant qu'elles sont calculées sur le montant hors taxe des travaux et qu'elles ont pris en compte leur configuration initiale. Ce n'est pas si mal au vu du caractère exceptionnel de ce type de travaux.

En effet ils n'entrent pas dans les règlements des subventions habituelles et les trois prestataires ont du faire « un exprès », c'est-à-dire créer un fond particulier, ou plutôt trois puisque le résultat final est l'addition des efforts spécifiques de la Région, du Département et du Grand Chalons.

Merci à tous les financeurs pour leur aide.

Merci à l'entreprise et merci à l'encadrement du Grand Chalons pour leur patience et leur travail...

L'ABRIBUS DE LA D109 :

C'est maintenant le tour de la deuxième « arlésienne » chasséenne... un peu dans le style « on reprend les mêmes et on recommence ».

On en avait déjà parlé dans les numéros précédents. Le Grand Chalons, comme toutes les Communautés d'Agglomération doit assurer au moins un abribus aux normes Personnes à

Mobilité Réduite par Commune membre. Cela tombait bien vu qu'à Chassey on avait besoin de quelque chose de plus spacieux et sécurisé sur la D109 en dessous des hameaux du Bourg et de la Couhée, et ce aux vues de l'augmentation régulière de la fréquentation des écoles chagnotines due à l'urbanisation du secteur.

Premier jet, il y a plus d'un an.

Promesse de vente d'un bout de terrain idéal en face du carrefour D109/D409 lors d'une succession plus vaste, par une propriétaire chasséenne et fière de l'être, suivie immédiatement d'une étude sérieuse du Grand Chalons avec coopération du Département. En résultaient de jolis plans avec une voie de délestage pour le bus pardessus le ruisseau des Marinots busé et abribus bucolique en bout de parcelle sur fond de forêt...

Las, c'était trop beau pour être vrai... !

Au moment de l'acquisition blocage de l'acheteur du reste qui veut tout... et on recommence l'aventure du plan B...

Pas de soucis, on a de la ressource à Chassey le Camp. En l'occurrence d'autres chasséens, ayant des enfants qui vont à l'école, tout simplement !

Promesse donc de cession gratuite d'un bout de près dans l'angle de la D109 et de la D409. Comme cela ne faisait pas le total nécessaire, appel aux riverains suivants, Chasséen de souche d'ailleurs. Après discussion (indivision nombreuse) un accord fut trouvé sur la base de 1.500€. Délibération du Conseil Municipal, choix du notaire, et autorisation du Maire pour signer l'acte, le tout à l'unanimité le 1^{er} décembre 2022. Dans la foulée le bornage nécessaire a été effectué le 15 décembre suivant pour 1.290€.

Du coup le Grand Chalons a révisé sa copie, passant d'un côté à l'autre de la D109. On aura un abribus tout neuf, utilisable dans les deux sens, avec deux places de stationnement pour les parents d'élèves. Il sera éclairé par un lampadaire solaire.

Quant au financement ? me direz-vous... Elémentaire mon cher Watson, 50% du HT de l'achat, des frais de notaire et du bornage sur le Fond de Relance du Grand Chalons !

Au moment d'écrire ces lignes (fin décembre) on n'attendait plus que la date du rendez-vous chez le notaire pour février ou mars... donc réalisation en 2023

Conclusion : quand la bonne volonté est au rendez-vous, tout « baigne » ! Les écoliers du Bourg et de la Couhée n'auront plus de prétexte pour ne pas aller à l'école à Chagny !

Et, en attendant l'inauguration, un grand merci aux familles PIERRE et BLONDEAU.

P.L.U.I. et R.L.P.I.... point final !

Après l'enquête publique évoquée dans le n°40 du présent, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalons en sa séance du 25 octobre 2022 approuvait l'ensemble PLUI/RLPI. Le mois suivant était consacré à la publication.

Il ne restait plus au Préfet qu'à prendre l'arrêté abrogeant la Carte Communale de Chassey le Camp pour donner vie au PLUI/RLPI. C'est fait !

En passant, une petite larme sur la Carte Communale.

Etudiée en 2006 et adoptée en 2007 il s'agissait du premier document d'urbanisme de

notre Commune auparavant régie par un simple Règlement National d'Urbanisme, c'est-à-dire laissé en fait à la simple appréciation du Maire.

Travaillée déjà avec un bureau d'étude, le Département, l'Architecte des Bâtiments de France et la Direction Régionale de l'Archéologie et de la Culture, elle avait donné un cadre légal opposable à tous car issue d'une Enquête d'Utilité Publique. L'essentiel de ce travail avait été de répartir équitablement et logiquement les zones constructibles et non constructibles. A Chassey on avait (enfin !) tiré parti de la configuration éclatée en sept hameaux et surtout suivi l'existence ou non des réseaux (EDF, télécom, eau potable et assainissement).

Adoptée en juin 2007 notre Carte Communale vient donc de disparaître par arrêté préfectoral du 25 novembre 2022.

Que nous aura-t-elle apporté ?

Et bien, d'abord elle a été un « document opposable aux tiers » permettant à chacun de savoir s'il pouvait construire et comment à un endroit précis de notre Commune.

Ensuite ... et bien ensuite, de 2007 à 2022 elle aura tout bonnement permis à votre Municipalité de ne pas augmenter les impôts locaux !

En effet, avec un rythme annuel de deux ou trois habitations créées ou rénovées l'augmentation naturelle desdits impôts nous a évité les « coups de pouce » toujours difficiles à supporter psychologiquement par les contribuables.

Que va-t-il se passer maintenant ?

Le P.L.U.I. est plus restrictif, et les terrains constructibles se comptent désormais sur les doigts d'une main et demi et beaucoup ne seront pas disponibles rapidement. Il y aura donc un ralentissement progressif de l'urbanisation mais, ajouté au délai de la perception de l'impôt le coup de frein ne se ressentira que dans plusieurs années.

Enfin, il faut quand même admettre que l'urbanisation de notre charmante Commune n'est pas une fin en soi. Nos vallées, nos monts, nos paysages et nos petits hameaux méritent d'être protégés et mis en valeur. Donc, longue vie au P.L.U.I. actuel, sachant qu'il sera lui aussi remis en cause par la récente notion de « non artificialisation des sols » qui à l'horizon 2050 devrait interdire ou rendre très difficile toute construction en zone rurale.

Un tout dernier mot sur le sujet de l'urbanisme local.

Le P.L.U.I. a entraîné avec lui un Droit de Préemption Urbain des Communes, donc de Chassey le Camp. Cela signifie que dans les zones urbanisées ou à urbaniser, toute transaction immobilière sur un bâtiment ou un terrain constructible doit faire de la part du Notaire chargé de l'acte, l'objet d'une demande de non préemption auprès du Maire. Dans un premier temps le Maire fait une déclaration d'intention au Grand Chalon, service de l'urbanisme, sous les mêmes formes que les demandes de Permis de Construire. Si c'est non le notaire en est avisé rapidement, si c'est oui le Conseil aura son mot à dire et la procédure peut être longue... Encore un peu de paperasse en plus et usage d'un logiciel dédié de la part du Maire et de la Secrétaire de Mairie. Le dernier Conseil Municipal a d'ailleurs avalisé la convention de traitement de ces documents avec le Grand Chalon.

C.C.A.S... bis repetita placent !

Autrement dit, on prend les mêmes choses et on recommence.

Aux vues de l'incertitude « covid » et dans l'obligation de se décider assez tôt le C.C.A.S. a sagement choisi de garder le régime de l'année précédente. Cela sous-entend que les parents ont eu le choix entre un bon cadeau pour la librairie « A livre ouvert » à Chagny ou le magasin « King Jouet » à Chalon sur Saône, les deux pour 25€.

Excellent retour des parents d'ailleurs, sur ce choix style « covid »...

Quant à nos anciens, la même somme leur a été consacrée pour un colis toujours réalisé par les généreuses Caves de Cheilly. Distribution par le Maire et ses adjoints effectuées dans la bonne humeur le 19 décembre.

PETITES NOUVELLES DU C.I.A.C.C.

Inauguré en mai 2018 notre Centre d'Interprétation Archéologique Communal ne va pas tarder à avoir cinq ans d'existence...

Comme il vieillit bien, il n'était donc pas idiot de lui apporter un petit plus quantitatif.

Lors des choix initiaux priorité avait été logiquement donnée au chasséen.

Mais cela faisait longtemps que votre serviteur songeait à l'étendre un peu sur la période fer/bronze, très riche sur le site de Chassey le Camp.

Logiquement nous nous sommes tournés de nouveau vers la collection Edouard LOYDREAU entreposée à Autun. Mme Agathe MATHIAUT-LEGROS, la conservatrice, s'est tout de suite emparée du sujet en nous adressant une pré sélection d'objets disponibles. En février cela se matérialisera par un choix définitif, une convention et le transfert.

Qui dit nouvelle exposition dit sur nouvelle vitrine... Pour économiser le budget nous avons décidé, Dominique MARCANTONI et votre serviteur, de réutiliser le banc en mélaminé blanc. En effet, à l'usage il s'avérait fort peu utile. Il ne restait donc plus qu'à faire réaliser un caisson noir et la partie vitrée par la même menuiserie LAFFAY à St Léger sous la Bussière. Un petit délai de fabrication et les deux compères prenaient livraison des éléments complémentaires. Surface d'exposition : 120x50x25.

Donc, en cette fin d'année 2022, la vitrine est prête et le contenu « réservé ». Ce qui nous mènera à une « inauguration » en fin de printemps ou début d'été et avec une surprise de taille ... Mais « chut », on vous la réserve pour le numéro d'août !

Côté cout il faut savoir que la menuiserie à façon n'est déjà pas donnée et que les matières premières on fait un bond... Donc, pour le caisson supplémentaire et la cloche verre il a fallu déboursier 852€ ttc (ou 710€ ht). Il a été fait appel à un reliquat 2022 du « fond de relance » du Grand Chalon à hauteur de 50% du montant hors taxe soit exactement 355€.

Et voilà, rendez-vous début été 2023 pour la découverte des nouveaux trésors !

URBANISME, quelques rappels utiles...

Si la notion de Permis de Construire suscite peu d'interrogation (quoique...) celle de Déclaration Préalable (ou Déclaration de Travaux), semble plus délicate. Voici donc un petit rappel des cas où ce Cerfa n°13404*08 doit être rempli et déposé en Mairie d'où il partira, avec un avis du Maire, au Grand Chalon pour être traité par le service de l'Urbanisme. Un arrêté signé du même autorisera, dans la plupart des cas, le chantier demandé avec parfois quelques modifications. (ABF, PLUI entre autres).

Sont donc soumis à déclaration préalable : la réfection d'une toiture ou d'une façade, le changement de fenêtres, portes ou volets, la pose de systèmes photovoltaïques et de pompes à chaleur, les terrasses, les piscines, les vérandas, les portails etc... Et si ce n'est pas fait ? Et bien vous serez mis en demeure de déposer une demande de régularisation. Ne pas le faire à ce moment-là pourrait vous entraîner plus loin en fonction du cas, surtout si vous êtes en zone ABF (Bercully, le Bourg, Nantoux).

Alors il vaut mieux faire comme il faut dès le début, c'est tellement plus simple !

COMMEMORATION MORETEAUX

Cette année ce fut le mardi 9 novembre à 11h30. Reprise et améliorée, il s'agit d'une initiative de L'Ingénieur en Chef de 1^o classe NAEGELLEN-ROY responsable de la B.P.I.A. de Chalon pour « entraîner utile » les élèves officiers et leur encadrement. En fait une marche d'une journée calquée sur l'itinéraire d'évasion de la filière MORETEAUX à travers la ligne de démarcation. Départ gare de Chagny, arrêt commémoratif à Nantoux puis direction St Martin sous Montaigu. Dépôt de gerbe et discours. Rappel de la carrière du grand homme mais aussi des obligations militaires du moment. Un bel et vibrant hommage à la fonction militaire. Bien entendu il y eut le « moment convivial », dans un cadre très XIX^e, détendu et chaleureux. Bref, un bien joli moment où militaires, famille et élus ont « communiqué » ensemble. Que tout ce monde en soit ici remercié.

ET POUR FINIR ... LES PROJETS 2023 :

De ce qui précède découlent déjà bien des dépenses : l'abribus du Bourg la Couhée, s'il est en lui-même gratuit, entraîne achat de terrains, géomètre, et éclairage. Un cheminement piéton au long de la D409 est envisagé... pour 2024, les devis étant « pantagruéliques ». La voirie aura elle-aussi besoin d'un petit coup de cosmétique voire plus : 9.000€ d'entretien et 5.000€ pour un regard pluvial au milieu de la D974 à Corchanu. Le défibrillateur de Nantoux pèsera aussi son poids : 2.000€. Mais la grosse dépense de l'année 2023 sera plus ou moins inattendue... Vous vous êtes habitués depuis... très exactement le 4 avril 2004 (!) à voir rouler un Renault Kangoo blanc au nom de votre Commune. Cela fera donc bientôt dix-neuf ans et plus de cent mille kilomètres ! La réforme est proche : problème de culasse sur un moteur plus construit, usure générale et contrôle technique renouvelé du bout des lèvres... Le Conseil a décidé de lui trouver un successeur d'occasion autour de 10/12.000€. Communes voisines et comparables l'ont déjà fait. Par contre, pas de subvention pour l'achat d'un véhicule, neuf ou d'occasion... !

Enfin cette année verra étude et chantier d'enfouissement Télécom/EDF + éclairage public au hameau de Bercully. Un coup de propre pour ce charmant endroit... Des précisions dans le numéro du mois d'août sur le type et l'emplacement des E.P. ainsi que sur le coût lequel pourra être supporté par le budget de l'année 2024.

LA MAIRIE RECRUTE :

Vous avez bien lu, mais ne vous emballez pas, cela ne cache aucun drame.

Pendant trois ans nous avons employé un jeune étudiant pour tenir le Centre d'Interprétation Archéologique Communal en été.

Mais l'étudiant a grandi et ne pourra plus nous rendre ce service.

Donc nous cherchons une personne (majeure) pour tenir notre « musée » ouvert au public les samedis et dimanches de 14 à 17h en juillet et en aout.

Aucune spécialisation particulière n'est requise. Une formation rapide d'une heure sera dispensée à l'heureuse ou heureux élu. Ensuite il suffit d'être présent...

Avant de ratisser plus large, l'offre est faite aux habitantes et habitants de Chassey le Camp, et il n'y a pas de limitation d'âge. L'étudiant (e) peut être retraité (e)...

Pour les candidatures, voir en Mairie les mardis et vendredis (03 85 87 14 56), pour plus de renseignement. L'indispensable contrat devra être rédigé courant juin.

APRES LE LOUP... LE LYNX :

Le Robert Collège : « lynx : mammifère carnivore, fort et agile, aux oreilles pointues garnies d'un pinceau de poils »

Et ceci n'est pas une blague...

Après le passage de quelques loups isolés remarqués du côté de Plain Mont et de Valotte on va vous parler maintenant de lynx...

Un spécimen a été observé avec certitude non loin d'Epinac.

D'où l'inclusion de notre Commune dans l'opération régionale « Ecolynx » gérée en collaboration par la DREAL, la DDT, l'OFB et la Fédération Départementale des Chasseurs.

Pour l'instant il s'agit juste d'une caméra automatique implantée dans un massif boisé de notre Commune pendant le début du printemps, « au cas où ».

En aout on vous tiendra informés de l'éventuel résultat.

Par contre, dès maintenant, si vous remarquez des traces de passage d'animaux sauvages bizarres ou des attaques d'animaux domestiques ou d'élevage vous pouvez prendre contact avec l'Office Français de la Biodiversité 83 rue Jules Duchas à 71450 Blanzay au 06 20 78 94 77 ou sd71@ofb.gouv.fr

Ces gens là sont intéressés par tous les témoignages qui leur permettraient de mieux cerner le problème.

Dans l'immédiat, pas de panique, la présence du lynx à Chassey est loin d'être avérée et le passage éventuel de quelques spécimens ne devrait pas bousculer notre vie de tous les jours. Dormez tranquilles...

VOLET HISTOIRE



Trouvaille chasséenne : collection De Longhy.

IL Y A DEUX CENT ANS... CHASSEY EN 1823 !

Un air de déjà vu me direz-vous ? Certes, car en aout vous avez régulièrement droit à « Il y a cent ans... Chassey ! ».

Pour le début de la nouvelle année votre serviteur s'est donc lancé dans une sorte de « encore plus loin » pour vous faire revivre notre Commune. Rassurez-vous, les cent ans seront repris en aout et la présente rubrique sera plus légère, pour faire moins « doublon » d'une part, et surtout pour cause de faiblesse relative de la documentation parvenue à notre époque.

Quoiqu'il en soit nous voilà en l'an de grâce 1823... Le régime n'est pas républicain, loin s'en faut. Nous sommes dans la dernière année de règne du roi Louis XVIII, frère du défunt Louis XVI et du futur Charles X. Notre homme est né en 1755 à Versailles et décèdera en 1824 à Paris, emporté par une gangrène infectieuse.

Nous sommes donc sur la fin d'un règne marqué aux yeux de l'histoire par une culture du compromis. Politique d'abord : c'est une monarchie constitutionnelle faite pour rassurer les vainqueurs européens de Napoléon¹°, en effaçant à la foi la Révolution et l'Empire. Economique ensuite : elle devra ouvrir la France sur la naissance de la révolution industrielle (1° concession de chemins de fer en février) tout en composant avec les effets de l'occupation étrangère que sont la disette et l'insécurité provoquée par la présence de 1.000.000 de soldats allemands, autrichiens, russes et anglais. De plus le retour du Roi « dans les fourgons de l'étrangers », se fera en deux fois du 6 avril 1814 au 20 mars 1815 d'abord puis du 8 juillet 1815 au 16 septembre 1824. La coupure, c'est bien entendu le foudroyant retour de l'île d'Elbe, puis le départ pour Sainte Hélène après Waterloo de Napoléon 1°.

Qu'en retiendra l'histoire ? La charte de 1814, un fonctionnement constitutionnel plutôt hésitant et le retour à une aisance toute relative. Bref, peut mieux faire, mais ce n'est déjà pas si mal aux vues des circonstances !

Que se passera-t-il en France en 1823 ? Et bien malheureusement une guerre de plus, comme si ce genre d'exercice était toujours nécessaire pour consolider un nouveau pouvoir politique. La cible sera cette fois-ci l'Espagne et encore une affaire de trône. Après un congrès à Veronne notre Louis XVIII décide de rétablir Ferdinand VII. Cout : cent millions de francs. Départ en avril 1823 par le franchissement de la Bidassoa, prise du fort de Trocadéro fin aout, reddition de Cadix et retour de Ferdinand VIII. L'armée française rentre chez elle en laissant l'Espagne à une féroce reprise en main...

Notons au passage que cette période est aussi terriblement guerrière pour l'Amérique latine : Pérou, Salvador, Mexique, Costa Rica, Brésil, Colombie, s'étripent entre eux ou à l'intérieur de chez eux.

Pour revenir au calme, voyons donc du côté de Chassey...

Pour ce qui est de l'état-civil, nous serons brefs : pas de longues énumérations, simplement des chiffres.

Cela nous donne 9 naissances, 4 mariages et 11 décès. Les noms ont quasiment tous disparus : DENIZIAU, CORNESSE, ALEINE, SOINOT, SONIN, GARNIER, LACROIX, MARINOT, RAGOT, PRIVE, GRANGEOT, FONTAINE et MAITREJEAN...

Ce qui vaut une petite pause, c'est, malheureusement, la rubrique des décès... Sur les 11 morts il y a 5 enfants de moins de 5 ans !

Soit presque la moitié en mortalité infantile. Et les chiffres sont stables de 1820 à 1827 avec un triste record de 7 sur 13 en 1825. On tourne à Chassey juste en-dessous des 50% alors que la moyenne nationale serait plus proche des 30. Quant à l'espérance de vie de la population française elle se situe entre 37 et 45 ans... Pas de quoi se réjouir !

Les raisons en sont multiples et se renforcent les unes les autres : les épidémies (diphtérie, variole, choléra etc...), l'hygiène et l'état de la médecine.

Inutile de préciser l'absence de SAMU ou le sort des prématurés.

A l'époque la mort d'un enfant fait partie de la vie de tous les jours, comme en témoigne cette chronique d'un parlementaire de Franche-Comté : *« Aux vendanges ma fille âgée de 4 mois rendit son âme à dieu, auparavant avait été malade d'une fièvre comme mon second fils Jean (également décédé...). Desquelles vendanges l'on fit tant de vin que l'on donnait la queue pour trois francs »*. La mort des enfants ne tient guère plus de place que la récolte...

Malgré tout ce sera le début de la grande époque des nourrices à la campagne. Comme le note, désabusé, le Préfet de Paris en 1817 en considérant que cette mode fausse ses statistiques... *« envoyer l'enfant à la campagne, le confier aux soins d'une nourrice, que, le plus souvent on ne connaît pas, ne le voir qu'à de longs intervalles, ne le rappeler auprès de soi qu'après 2 ans, tel est le sacrifice qui semble s'imposer à beaucoup de familles parisiennes par l'exiguïté de leurs habitations et la modicité de leurs ressources »*.

Bref la vie en 1823 n'a pas grand-chose à voir avec celle de 2023. Et c'est bon de se le rappeler de temps en temps...

Non décidément, ce n'était pas forcément mieux avant !

Bien, pour faire moins triste, passons vite à l'équipe municipale de notre Chassey de 1823 : sous la houlette d'un nommé Pierre MARINOT, Maire, l'on trouve Nicolas NARJOLLET, Nicolas MARINOT, Nicolas LABOUREAU, Jean MAROT, Emiland GADANT, Pierre NARJOLLET, Chrisothome FOREY, et Antoine SORIN.

Voyons voir maintenant ce que cette équipe nous a laissé dans les archives communales...

Le registre des Conseils Municipaux, pourtant complet et correctement numéroté, ne commence pour 1823 que le 12 octobre !

Ce jour-là, et dans un premier temps, le Conseil au grand complet reçoit en plus le renfort des nommés Jean MAROT, Denis MAROT, LAMY, GAUTHEREAUX et Jean MARINOT-LAFFARGUE. C'est que le sujet est d'importance... Il s'agit tout simplement de fixer le banc des vendanges pour les différents hameaux. La date retenue sera le mercredi 15 octobre pour tout le monde. La décision sera publiée et annoncée « *pour que nul n'en ignore* ». Le grappillage quant à lui ne sera autorisé qu'à partir du 25 octobre. Enfin, « *il est enjoint au Maire de donner au garde champêtre les ordres convenables pour constater par procès-verbal toute infraction* ». Décision prise à l'unanimité.

Ensuite le Conseil reprend la séance seul, sous la Présidence du Maire. Il s'agit de répondre à une lettre de M. le Préfet en date du 7 du même mois et qui demande à la Commune de se prononcer sur son bureau de Poste de rattachement. On ne connaît pas le choix offert, mais l'unanimité se fait sur Chagny.

La deuxième et dernière séance de l'année 1823 aura lieu le 25 décembre... cela ne s'invente pas !

Les mêmes se réunissent suite à une convocation de M. le Sous-Préfet cette fois-ci, en date du 18, ayant pour objet de consulter et délibérer le Conseil sur l'augmentation de traitement du desservant (curé), lequel n'a pas été porté au budget...

Nos braves chasséens s'insurgent aussitôt. Le desservant a fixé sa résidence à Chamilly depuis plusieurs années. On lui avait proposé l'ancien presbytère disponible depuis deux ans et l'intéressé a refusé. La Commune étant composée de plusieurs hameaux dont certains sont aussi distants du Bourg que de Chamilly, nos anciens reprochent au desservant son éloignement mécontentant toute la Commune. Et ils sont unanimes à refuser ladite allocation en « *suppliant M. le Sous-Préfet d'y faire droit* ». Le tout est signé « *de ceux sachant le faire* », c'est-à-dire : NARJOLLET, SORIN, MARINOT, MARINOT (Maire) et MAROT.

Que déduire de ce coup de colère de nos anciens ? Déjà que c'est bien le signe d'une époque : retour du catholicisme en force après la Révolution et l'Empire, car c'est le Sous-Préfet lui-même qui essaye d'obtenir une augmentation au curé « oubliée » au budget. Enfin le bon sens élémentaire de l'équipe : si tu veux une allocation à Chassey, commence par y habiter ! Bref la tâche des desservants suivants ne sera pas aisée et l'on songe à notre futur abbé BEAUJARD, qui se contentera de la cure du Bourg...

Enfin la mention relative aux signatures souligne l'état d'éducation de notre petit village très gaulois ! L'instituteur aussi aura bien de l'ouvrage...

Et voilà les seules traces laissées dans les archives municipales par nos anciens de 1823 : une mortalité infantile affolante, le banc des vendanges, la Poste et les revenus du curés. Tout cela est bien loin de nos préoccupations actuelles...

UN LAVOIR AU LIEU DIT « LES MARINOTS » ... ?

Si, si, vous avez bien lu !

Le lieu-dit « les Marinots » n'est plus aujourd'hui qu'un tas de pierre autour d'un hangar agricole moderne et des restes d'un ancien petit bâtiment bas. Le tout est entouré de près et donne par un petit pont au-dessus du ruisseau des Marinots sur la D109 par une vieille barrière roulante, ex passage à niveau SNCF, remplie de végétation.

Cet ensemble a été du temps de sa splendeur le moulin puis la ferme des Marinots, donnant alors sur la « route Impériale ». Bien détaillé sur le cadastre de 1827, fièrement référencé tout au long des recensements du XIX^e siècle, c'est là que demeurait le Maire de l'époque, Claude FERRIERE. En 1901 il figurait encore en « écart » du hameau de Bercully, occupé par le sieur VIRARD Etienne, 49 ans, chef vigneron, son épouse PARIZE Marie, 41 ans et leurs cinq enfants.

Abandonné, incendié puis vendu pour la pierre dans les années 1960, l'endroit n'est plus qu'un lieu-dit sur les cartes, sous la simple expression de « les Marinots ». Seuls vestiges écrits de son lien avec l'eau sont encore deux ou trois parcelles intitulées « aux Ecluses » à cet endroit.

Mais, en y regardant de plus près, il est encore possible de distinguer sous le bas-côté de la D109, les restes de murs canalisant le ruisseau dit des Marinots qui permettaient au tout début le fonctionnement d'un moulin à eau. Puis, un peu plus loin sur le même tracé, en direction de Bercully, vous découvrirez un ancien lavoir encore présentable.

C'est de celui-ci que nous allons vous parler maintenant en poursuivant en quelque sorte la démarche du numéro précédant qui nous avait amené à se pencher sur les lavoirs de Corchanu. Direction donc les Archives Municipales, toujours chemise 1M3...

Commençons par un procès-verbal d'adjudication de travaux pour, entre-autre, la réparation dudit lavoir des Marinots : *« l'an dix-huit cent soixante-quatorze, le dix-sept septembre à l'heure de midi, en la salle de la Mairie de Chassey, M. Joseph BLANCHARD, propriétaire, Maire de la Commune de Chassey où il demeure, ... spécialement autorisé par une délibération du Conseil du 28 juin dernier ... après avoir fait publier et afficher dans les formes accoutumées le but de ladite réunion, en présence de Mrs GIRARDIN, LABOUREAU et PRIVE conseillers, ...a déposé le résultat de la soumission après avoir lu le cahier des charges qui stipule :*

- 1/ l'adjudication sera faite en présence du receveur et en tenant compte l'estimation à 526Frs39 de l'architecte DEPROUX,*
- 2/ elle aura lieu par soumission cachetée, le rabais sera estimé en toutes lettres,*
- 3/ elle est réservée à des personnes prouvant avoir déjà réalisé ce type d'ouvrage,*
- 4/ un état des soumissionnaires sera dressé,*
- 5/ l'adjudicataire sera tenu de fournir une caution solvable et solidaire,*
- 6/ il devra se conformer au devis des travaux,*

7/ les matériaux seront conformes au détail estimatif et ne pourront être mis en œuvre qu'après avoir été reçus par le Maire,

8/ la pierre de taille des bancs et dalles du lavoir proviendront des carrières de Chamilly ou Vauvienne,

9/ les travaux devront être entièrement terminés un mois après l'adjudication et chaque jour de retard occasionnera une retenue de 5 francs, la Commune se réservant le droit de désister l'entrepreneur si les travaux languissent,

10/ la réception des travaux sera faite dans la quinzaine qui suivra l'achèvement par le Maire de Chassey, en présence des deux conseillers précités et de M. DUBOIS, entrepreneur de travaux publics et Maire de Santenay... »

Il est en outre prescrit que les frais de timbres, d'affiches et d'enregistrement sont à la charge de l'entreprise et que celle-ci ne travaillera ni le dimanche, ni les jours fériés...

Tous les soumissionnaires ayant été considérés comme remplissant le cahier des charges, le grand moment est arrivé et l'heureux élu est le sieur CHAUMETON Denis entrepreneur à Chamilly et ayant accordé un rabais de 13 centimes par jour. Sa caution solidaire sera le sieur MARINOT-DEPERNON propriétaire à Chassey.

Que penser de tout cela ?

Et bien qu'en 1901 la réparation/extension d'un lavoir à l'usage de la dizaine de personnes concernée reste une opération d'utilité publique. Ce qui souligne bien la fonction du lieu. Pas de VEDETTE, ni de BAUKNECHT, tout à la main avec chansons et commérages en sus !

Mais surtout... quelle modernité ! Pas de subvention certes, mais cahier des charges, soumissions cachetées, procès-verbal d'ouverture d'offres, caution etc...

Et là aussi ni ordinateur, ni mail, tout à la plume et à l'encre en pesant soigneusement chaque mot, et sur papier timbré s'il vous plaît !

Enfin sur cette affaire-la, votre serviteur ne vous refera pas le coup de la jeune lavandière du numéro précédent...

Non, il se contentera de vous fournir le plan de la « *Reconstruction et agrandissement du la voir des Marinots, échelle 0,02 pour un mètre, sur le chemin d'intérêt communal n°9* » dressé le 3 septembre 1899 et approuvé par le Préfet le 29 juin 1900.

Là aussi pas de géo portail ni de G.P.S., rien que de l'encre, mais en trois couleurs quand même !

Maintenant, cher lecteur(trice), quand vous vous promènerez au long de la D109, jetez un œil à ce lavoir, en vous disant qu'avec ceux du Bourg, de Bercully, de Corchanu, de Melonde et de Nantoux il fait partie du patrimoine minéral de votre Commune.

Respect !

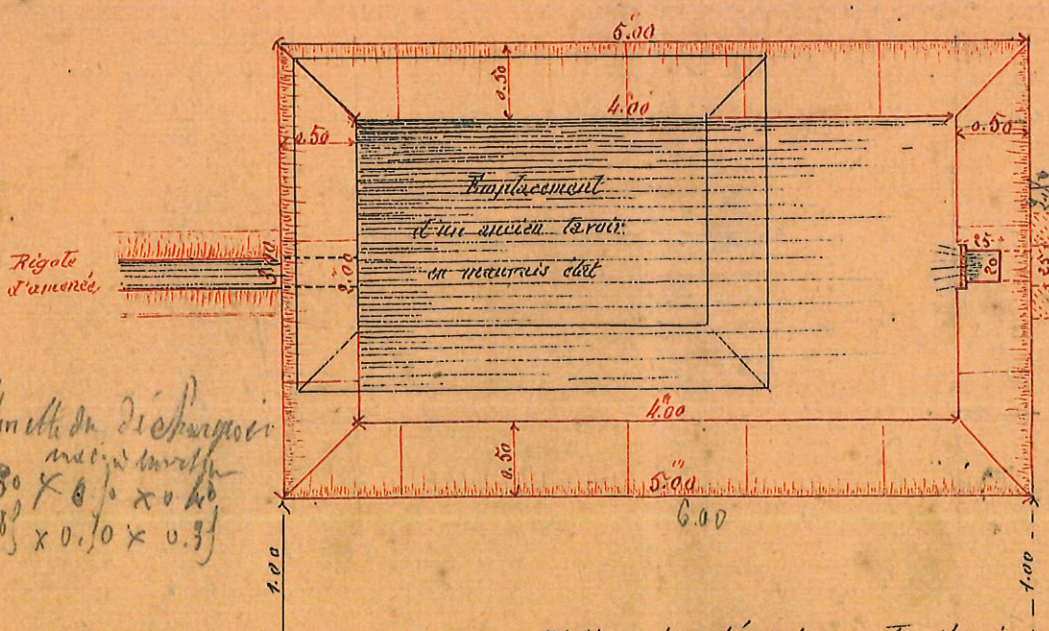
**RECONSTRUCTION
ET
AGRANDISSEMENT DU LAVOIR DES MARINOTS**
(Echelle de 0.02 pour un mètre)

Coupe en long



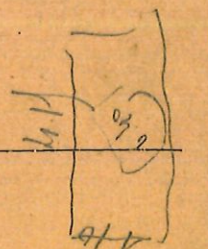
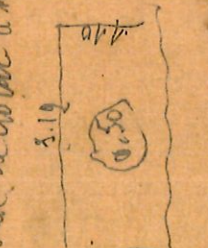
1.70
1.40
1.90
1.90
1.90
2.03
3.30

Plan



Amélior. de l'éclairage
2.30 x 0.80 x 0.40
2.80 x 0.70 x 0.30

Mur de cloison à moitié



Limite des dépendances du chemin

Chemin d'Int. Com. N° 9

Amélior. de l'éclairage
2.30 x 0.80 x 0.40
2.80 x 0.70 x 0.30

Map of Marmot

Map of Marmot

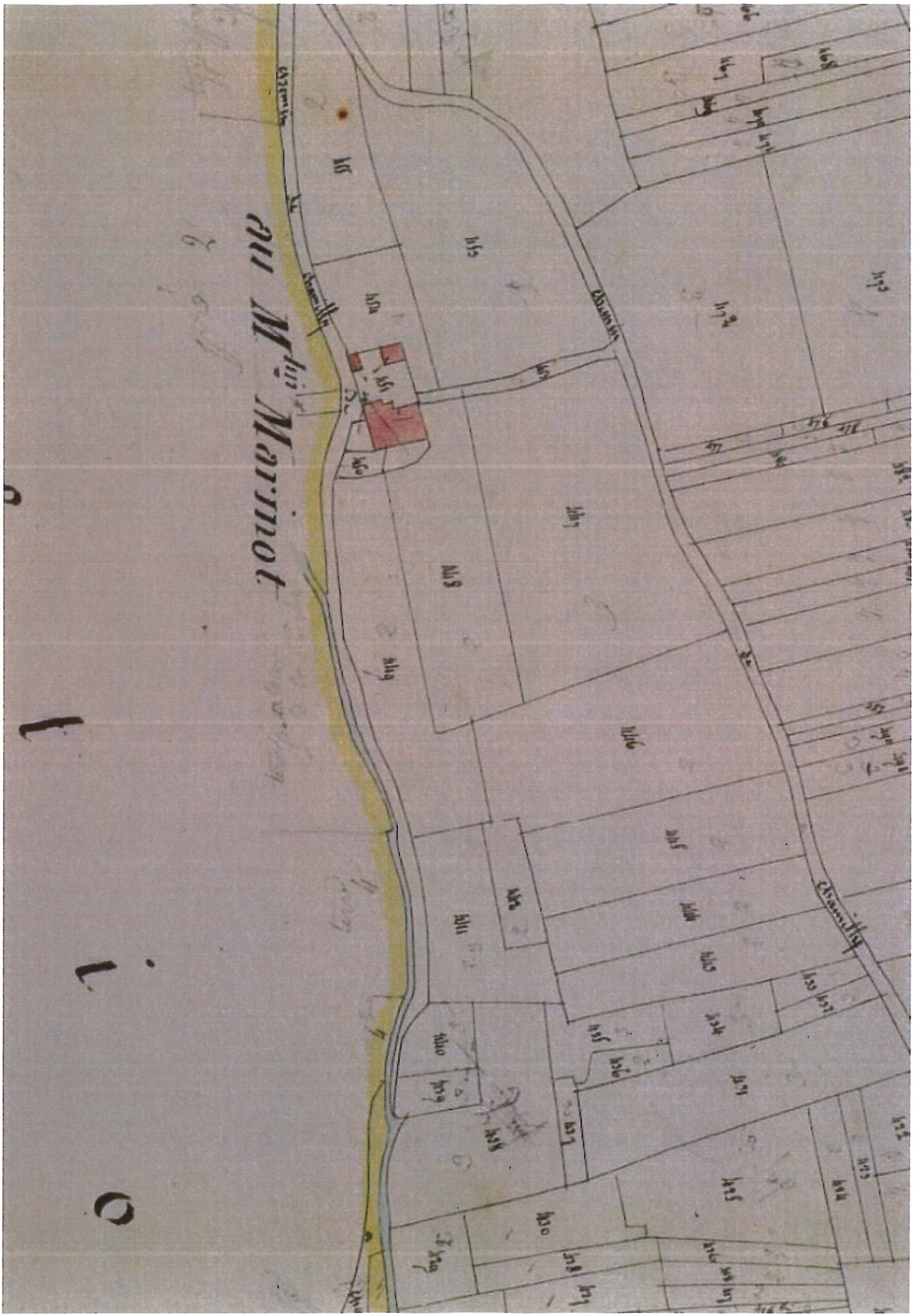
Map of Marmot

Map of Marmot

E

!

o



BREVES D'HISTOIRE...

LES PONTS DE CHAGNY... EN 1870 !

On va de temps en temps chez nos voisins dans cette rubrique...

Cette fois-ci ce sera pour Chagny.

De nos jours on ne remarque plus guère les ponts du chemin de fer ni celui, plus rare, du canal qui vient le surplomber. Et pourtant, outre leur complexité ou bizarrerie de construction ils ont longtemps éveillé les mauvaises intentions...

Nous allons voir que dès 1870 de mauvais esprits leur en voulaient déjà !

La réponse se trouve dans un petit livre intitulé « Garibaldi et l'Armée des Vosges » écrit par son gendre, le Gal BORDONE, et édité à Paris en 1871.

Lors de ce premier conflit franco-prussien nos révolutionnaires italiens sont venus prêter un coup de main un peu brouillon au gouvernement de la défense nationale entre Autun et Dijon. Les actions tournent autour de Chagny et de ses trois gares de l'époque.

Mais écoutons plutôt l'auteur : « *dans sa visite au Gal GARIBALDI, le Gal CROUZAT lui dit qu'il avait donné l'ordre de faire sauter les tunnels de Chagny, sitôt que ses dernières troupes auraient évacué le pays. Cette mesure jugée intempestive fut immédiatement contremandée. On se demande qu'elles auraient été les conséquences de l'exécution de cet ordre lors des opérations militaires qui ont eu lieu ensuite. Chagny, par sa position sur les lignes de chemin de fer, interceptait à la fois les communications avec le midi et celles de l'est avec l'ouest de la France. De plus la destruction du tunnel entraînait celle du canal qui passe au-dessus et on ne peut vraiment calculer la quantité d'inconvénients qui en seraient résulté* » ... Bien vu l'ami !

Par contre l'idée n'avait pas complètement quitté les esprits si on en veut pour preuve les bombardements alliés visant gare, triage et canal en 43/44 ... Être un site stratégique n'est pas toujours confortable !

ET SI St GILLES M'ETAIT COMTE....

Maintenant que l'on est sorti de chez nous, on peut bien continuer un peu !

Nous allons le faire chez des voisins en suivant notre incontournable abbé BEAUJARD au travers d'une « lettre » à M. DESFONTAINES, Maire de St Gilles, publiée par l'imprimerie BATAULT-MOROT de Beaune en 1867.

Je vous préviens d'avance : la période du second empire est celle d'un retour à la religion après les « excès révolutionnaires » et la plume de notre abbé sent un peu le vitriol...

Cet aspect désuet peut être un charme... temporaire !

Bref, après avoir décrit les horribles désordres subits à St Léger et Dennevy notre abbé se tourne vers St Gilles : « *pendant les mauvais jours de 1793, Saint Gilles se conserva pur de tout excès et des moindres désordres. Les choses saintes ne cessèrent pas un moment d'être respectées dans ce petit village qui recevait dans son sein les prêtres fidèles du voisinage comme MADON de Bouzeron et PIERRE d'Autun. Les habitants leur servaient de sauvegarde et mettaient à leur disposition pour la célébration des Saints mystères plusieurs endroits secrets dont leur antique chapelle. Par leurs soins cette dernière a*

toujours été mise à l'abri des profanations : les vases sacrés, la statue de pierre de St Gilles avaient déposés en lieux sûrs. La croix plantée sur la place publique est toujours restée debout. Et au moment de la vente des biens nationaux, les habitants firent tant d'efforts qui ne se trouva pas un seul individu qui voulut acheter leur chapelle. Elle resta définitivement au village. »

Après ce certificat de bonne conduite sous la révolution, notre édile revient sur l'actualité de son temps... « *ce petit village dépendait de la Commune et de la paroisse de Dennevy. Il se composait de 609 habitants, population laborieuse occupée sur un riche coteau viticole et de nombreuses plâtrières. Le 9 avril 1862, par décret, il devint Commune et M. Jean-Baptiste DESFONTAINES fut placé à la tête de cette nouvelle administration. Il fut par son activité, son dévouement et sa générosité à la hauteur de la tâche. En 4 ans et pour une dépense de 60.000Frcs il réalisa une école pour les deux sexes (octobre 1862), une société de secours mutuels de 80 membres, racheta (1864) la maison DESMARET pour en faire l'église, l'école des garçons et des filles, le presbytère avec cours et beaux jardins. En 1865 un entier mobilier était procuré à l'église autour de l'antique statue de St Gilles et en 1866 un nouveau desservant était nommé par l'évêque d'Autun. Le 1° janvier 1867 ce furent deux religieuses institutrices de l'ordre de Vitteaux qui venaient se placer à la tête de l'instruction des filles ».*

Voilà, sans mauvais jeu de mots, « la messe est dite » !

Et oui, la calotte pure et dure a bien existé dans nos campagnes, au point d'éditer à ses frais un opuscule louant les bonnes âmes. Malgré tout, on y aura passé un bon moment et appris des choses sur nos voisins. De là à y revenir... et pourquoi pas ?

IL ETAIT UNE FOIS, LES DEBITS DE BOISSONS...ET CE QU'ON Y FAISAIT !

Aujourd'hui il ne nous reste plus que l'auberge du Camp Romain après les disparitions récentes du Relais des Gaulois à Nantoux et du St Vincent à Corchanu.

Mais qu'en était-il avant, bien avant ?

Et bien faisons un petit tour aux archives municipales, section 1 J 1 « déclarations de cabaret 1882-1898 ». Nous trouvons six déclarations sur papier timbré, écrites à la plume et adressées au Maire pour validation.

Au Bourg, pour commencer, le sieur DUHESME Jacques demande à succéder à son père François, récemment décédé, pour tenir l'auberge « à côté de l'église ».

A Nantoux le sieur BONY Jean-Baptiste, désire ouvrir un cabaret dans l'ancienne maison GUICHARD lui appartenant désormais.

A Nantoux toujours, le sieur GANDRE-RECUL Louis désire faire de même, à son domicile.

A Valotte c'est le nommé RIBOUX-GUIGNOT Pierre qui exercera ce métier « chez lui ».

A Corchanu, le sieur BEAULT Pierre qui ouvrira son débit « chez lui », le long du canal.

A Corchanu toujours, un nommé PRIVEY Jean-Baptiste, originaire de Rully, occupera le local d'un nommé BARRAUD. Pour ce dernier le Maire se fend d'un « certificat de bonne vie et mœurs ».

Vous avez bien lu : SIX débits de boisson à Chassey ! Les quatre-cents habitants d'alors avaient une bonne soif ou (et) recevaient beaucoup...

Et bien, voyons voir justement ce que l'on y faisait...

DE L'USAGE DESDITS DEBITS DE BOISSON...

Rassurez-vous, il n'y aura rien de crapuleux dans ces lignes et la ligue contre l'alcoolisme n'aura pas à intervenir...

La matière pour cette suite à « Il était une fois les débits de boisson » a été fournie à votre serviteur par un amateur d'histoire locale qui lui a mis sous le nez une poignée d'affiches annonçant des ventes notariales... a priori pas de rapport ? et bien si !

Commençons par la plus ancienne.

« Le dimanche 5 janvier 1902, à une heure du soir, à Corchanu, Commune de Chassey, chez M.MOREAU, aubergiste, dans une salle distante du débit, aura lieu par le ministère de M° GAUBERT, notaire à Chagny et M° F.VIVIER avoué à Chalon sur Saône, l'adjudication de onze lots de vignes et jardins situés à Chassey, canton de Chagny et à Cheilly, canton de Couches les Mines ... Chassey : les parcelles E115 au Billaudot, E761 au Terrail de Chaumes, E735 à la Cocassières, E1046 Derrière le Moulin, E610 à Corchanu, et E518 les Mouches. »

« Le dimanche 28 janvier 1912, à deux heures du soir, à Valotte, Commune de Chassey, chez M.RIBOUX, aubergiste, aura lieu l'adjudication des biens suivants : 1/ à la Couhée, bâtiment d'habitation de 3 chambres, caves dessous, grenier au-dessus, dépendances diverses, cour close de murs, jardin avec passage commun, C231 et 232, joignant Mme MARTZ 2/ au-dessus de la Couhée, vignes et friches, C200, 201, 203 et 206, 3/ le Champ Rouge, vignes et sainfoin C810 et 811, par M° Charles PFRIMMER, notaire 21 rue St Georges à Chalon sur Saône. » NB : des changements dans la numérotation du cadastre ne nous ont pas permis d'identifier des bâtiments.

« Le samedi 10 juillet 1954, à quatorze heures, à l'Auberge du Camp Romain (tenue à l'époque par M. et Mme André et Anna DRESSINVAL), aura lieu l'adjudication des biens de la succession SEGUIN, par M° DUBOIS, notaire à Chagny : art. 1 maison d'habitation, lieudit le Vivier, six pièces, cuisine, débarras, cave dessous, grenier dessus, cour, vigne et pré derrière, C448, 447, 449 ainsi qu'un bâtiment à usage de grange et écurie, C429 et 413, (cette vente peut correspondre à l'arrivée du nommé Lucien BORDET dans le virage de la Meunière, actuelle maison MULLER), art. 2 bâtiment à usage de magasin vinaire et cave au Bourg C294, 295 et 296, » (jardin et garage de l'actuelle maison M.NAVET). Un article 3 détaille de nombreuses parcelles de vignes et prés, en Saugey, au Château, en Grugneux, aux Ravières, aux Bragny, en Côte de Nantoux ainsi qu'un « bâtiment incendié avec grange et cour, à Nantoux, B82 », qui correspond à l'actuelle maison BONNARD, anciennement CHEMINAT.

Et bien voilà le rôle socio-économique des débits de boisson de l'ancien temps présenté au grand jour... En fait, à l'époque, point de salle des fêtes en Mairie... il fallait bien trouver un endroit pour tenir la vente au plus près des biens offerts. Et les cabaretiers ne devaient pas se faire prier pour capter cette clientèle !

Quant à votre serviteur, il se rappelle avoir accueilli dans l'ancienne salle des fêtes, dans les années 2000, M° THOMAS de Chagny (à l'époque) pour la vente, « à la bougie », à la demande de l'hôpital de Chagny de ce qui est actuellement la maison de M.CLARK Peter... sans distribution d'alcool !

SANS VOIX, PAS D'ECHO... SANS PIERANY, PAS DE TRICOT !

Quand il avait une douzaine d'années, votre serviteur se collait à la fenêtre du métro parisien pour voir défiler sur les murs des tunnels la publicité à la mode pour un apéritif fabriqué au port de Sète : « DUBO... DUBON... DUBONNET ! ». De la même époque sa mémoire a conservé un slogan : « Sans voix, pas d'écho... sans PIERANY, pas de tricot ! ».

PIERANY... l'une des gloires industrielles du Chagny d'après-guerre, avec la Tuilerie, Finimétal, Jeunhomme, le tri postal et quelques autres.

Vous allez me dire bien vite... rien à voir avec Chassey !

Et bien, si ! Déjà à cette époque nos habitants n'avaient pas que l'agriculture et la viticulture comme pourvoyeuses d'emplois. Nombreux étaient ceux qui enfourchaient, vélo, moto ou mobylette pour aller travailler plus ou moins loin. Tuilerie, gare SNCF, tricoterie, carrières etc... sur Chagny, voire le Creusot. Et avec la retraite il se trouve encore chez nous des anciens ayant vécu la période industrielle locale et gardé souvenirs et nostalgie.

Alors pour l'aventure PIERANY, nous allons tout simplement nous rendre au Moulin Beauséjour à Corchanu, pousser la porte de Mme JOUAN Anne-Marie, et lui laisser la parole...

« J'ai travaillé chez PIERANY de 1956 à la liquidation de 1980. Cette tricoterie avait été fondée avant-guerre par Mme SAURET qui avait utilisé les prénoms de ses enfants Pierre et Annie pour en choisir le nom. A son apogée la maison employait 650 à 700 personnes. Elle avait son propre service de ramassage avec cinq chauffeurs Mrs PAPILLON, LORENZO, REBILLARD, BILBEAUT et ROY qui utilisaient des cars ou des camionnettes en fonction du nombre d'ouvrières. Le circuit allait principalement d'un côté vers Verdun et de l'autre vers Montchanin. Il y avait en plus des ramassages à Mazenay, Decize et Beaune, suivant les époques. Il y avait l'usine principale route de Chaudenay à Chagny et un atelier de 12 employées au montage à St Gilles dans une ancienne école, et aussi et surtout la maison mère à Paris.

J'ai donc embauché en 56 à l'entreprise de Chagny, route de Chaudenay. En arrivant on posait nos sacs et manteaux au vestiaire et on passait à la pointeuse sous l'œil du concierge. Il y avait plusieurs équipes. La journée complète se faisait de 8h30 à 11h30 puis 13h30 à 17h,(dès fois dix heures par jour) et ce en semaine plus le samedi matin de 5h30 à 11h30. Une équipe ne faisait que les matins de 5h30 à 13h30 et une autre que les après-midis de 13h30 à 21h30. Enfin il y avait une équipe de nuit, que des hommes, pour le tricotage. L'usine était moderne avec des machines automatiques dites « circulaires » pour le jersey et « rectilignes » pour les tricots et une pour le bobinage dite la « mise en cône ». Tout le travail était fait avec des « tickets » nominatifs qui suivaient les différentes étapes de surjet, piquage, repassage et permettaient en finale de nous payer « à la pièce », tous les quinze jours et en liquide, jusqu'à la loi décidant d'une paye à l'heure.

Les pièces de tricot commençaient leur vie entre les mains des modélistes par un moulage sur mannequin dont il était dérivé des patrons de taille 38 à 52 qui allaient ensuite « à la coupe » sur des machines pouvant en faire dix à la fois et ou apparaissait le « ticket ». Les finitions se faisaient à domicile. On livrait des balluchons jusqu'à Meursault pour des périodes de trois jours. Au retour il y avait un premier service de vérification dit de « raccoutrage ». Cela se faisait en enfilant chaque pièce sur des mannequins en verre éclairés ce qui permettait de voir s'il manquait des mailles. Ensuite des « arpettes » empilaient le tout dans des « bichons », sorte de caisses à roulettes, et on les envoyait pour les boutonnères puis la pose des boutons eux-mêmes. Enfin les articles de couleur claire passaient par un nettoyage à sec puis tout allait au repassage. Il y avait là dix personnes et des fers à vapeur avec un générateur séparé. Certains articles étaient, au préalable, enfilés sur des formes en contreplaqué avant d'être repassés sous une presse. Lors de l'extension et modernisation les articles repassés allaient au contrôle sur un système de circulation électrique sur tringle. Après le repassage il y avait un dernier contrôle avec les articles à plat ou sur mannequin, puis l'étiquetage et l'expédition.

Les repas se prenaient au début dans un réfectoire très sommaire route de Chaudenay puis ensuite dans une vraie cantine toute neuve ou la cuisine était faite par M. MOURON, (le père du dernier instituteur de Chassey).

Les bureaux étaient à Paris, au 134 Fb St Honoré, dans un grand hôtel particulier qui servait de domicile aux SAURET avec représentant et secrétaire. Deux défilés avaient lieu par an, l'un pour les clients l'autre pour la presse, avec des mannequins professionnels. Je suis montée la haut plusieurs fois : pour effectuer les retouches trois semaines de suite en 1959 puis deux autres années pour faire de l'habillage le week-end. On était logées soit sur place, en « fauteuil lit », soit à l'hôtel. Ces déplacements étaient compensés par de grandes sorties très parisiennes : le Lido, le théâtre du Chatelet et des grands restaurants comme la Tour d'Argent et Lasserre.

La clientèle de l'usine PIERANY était très variée. Quelques gros clients avaient leur tissus et vêtement exclusifs, tel que « Karting » pour des vestes et pantalon en jersey et « Solfin » pour des pulls et gilets assortis. On pouvait leur en faire jusqu'à 500 pièces/jour.

Il y avait aussi de très grosses commandes pour les américains, surtout des robes de soirées noires, sous une marque spéciale : Pieranyl. A Paris on faisait appel aux conseils de couturiers comme AZZARO et BALMAIN.

Et bien, en voilà une aventure ! Hélas elle tournera court en 1980.

De mauvais choix commerciaux et la première crise de 1973 sonnèrent le glas de l'entreprise chagnotine. Liquidation judiciaire, vente des machines, fermeture...

Et ce fut pour notre Anne-Marie un véritable déchirement. Elle y avait été piqueuse, finisseuse, aide modéliste, contrôleuse, chef d'atelier. Elle ne s'arrêtera pas là, poursuivant sa carrière dans le commerce et même l'hôtellerie à Beaune... mais ceci est une autre histoire !

Pour l'instant on vient de parcourir une page laborieuse des années soixante à quatre-vingt, juste à côté de nous, magiquement guidés par une dame de Corchanu...

Que du bonheur, et sûrement quelques surprises et découvertes pour les jeunes générations !

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022 A 19H30

L'an 2022, le 29 du mois de septembre, les membres du Conseil municipal de Chassey le Camp se sont réunis au lieu habituel de leurs séances.

Etaient présents : J-L DOREAU, CH. MARTIN, CH. RIGOULOT, D. MARCANTONI, P. MARLOT, G. PIERRE, G. JONNIER, T. MORETEAUX.

Etaient absents : M-N ROSEROT et S. POULET.

Secrétaire de séance : CH. MARTIN.

A l'ouverture du Conseil, le Maire sollicite l'autorisation de traiter de suite le dossier pluvial Valotte prévu dans la fiche n°4 : **accordé**. Il présente ensuite M. P-O DUPEYRAT du service des eaux du Grand Chalon, invité à titre d'expert pour répondre aux questions techniques sur le dossier pluvial

PLUVIAL VALOTTE : le Maire fait un rapide historique de ce chantier, de ses motivations et des projets successifs. Il fait état des inquiétudes de quelques personnes apparues au cours de deux réunions sur place. Il passe ensuite la parole à MR DUPEYRAT, qui répond aux questions. Le Conseil se dit majoritairement d'accord pour la réalisation des travaux prévus pour fin octobre début novembre. A l'issue de cette discussion, le Maire remercie Mr Dupeyrat, et reprend l'ordre du jour normal de ce Conseil.

1/ SIVU DES COLIBRIS : le Maire rend compte de la dernière réunion et présente la convention 2022/2023 pour un montant de 2.300 € pour deux enfants soit des frais de scolarisation à 1.000 € et de transport à 150 €. Le Conseil l'autorise à la signer : **UNANIMITE**.

2/ VENTE DE PARCELLES DE BOIS : l'article 331.22 du code forestier instituant un droit de préemption pour les Communes possédant des bois joignant d'autres mis en vente, le Maire expose le cas des parcelles B329/332 de 5a95ca et 6a10ca en vente à Nantoux pour 200 €. Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas préempter : **UNANIMITE**.

3/ CONTRAT POLE EMPLOI : la secrétaire de Mairie explique au Conseil la nécessité de souscrire un contrat avec Pôle emploi pour la couverture de certains salariés. Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'y souscrire : **UNANIMITE**.

4/ DOSSIERS ET CHANTIERS EN COURS

- **Abribus le Bourg la Couhée** : le Maire résume ce dossier et indique qu'un accord de principe a été trouvé avec deux propriétaires pour un nouvel emplacement. Un piquetage sera rapidement effectué par le Grand Chalon en leur présence pour permettre un bornage préalable à l'achat.
- **PLUI – RLPI** : l'enquête publique a été clôturée et les commissaires enquêteurs ont validé le plan de zonage de notre Commune sans y apporter aucune réserve. Adoption en l'état prévue au Conseil Communautaire du 25 octobre. Le PLUI -RLPI sera exécutoire trois semaines après. Après son adoption, des demandes de modifications pourront être déposées en Mairie d'où elles seront transmises au Grand Chalon pour examen lors de la prochaine révision dans 3 ou 5 ans pour prendre en compte les nouveaux textes législatifs sur la « non artificialisation des sols ».
- **Véhicule Kangoo** : âgé de 18 ans, mais n'ayant parcouru que 100.000 kms, il souffre d'un problème de joint ou de culasse, nécessitant de gros travaux. Le Conseil accepte l'idée de prévoir son remplacement en 2023 et penche pour un achat d'occasion au vu du faible kilométrage parcouru.

5/ PERMIS DE CONSTRUIRE : Le Maire soumet au Conseil le permis n°0003 pour une terrasse au Bourg, puis le n°0004 pour la réhabilitation d'une maison ancienne à Valotte.

6/ QUESTIONS DIVERSES :

- **Eclairage public** : au vu de l'actualité sur les économies d'énergie, le Maire demande au Conseil s'il souhaite revenir sur la délibération du 24.02 ayant fixé la coupure nocturne de 23h à 05h. Le Conseil souhaite rester sur cet horaire.
- **Désignation d'un correspondant** « incendie et secours » : Thierry MORETEAUX se porte volontaire.
- **Le Maire informe le Conseil** du prochain transfert de tout ou partie de la Taxe d'Aménagement à la Communauté d'Agglomération, laquelle n'a pas encore délibéré. Il indique ensuite le nouveau montant de certaines dotations arrivées tardivement et qui apporteront un supplément de 8.500 € aux prévisions budgétaires.
- **Le Maire revient sur le travail** effectué par les deux jeunes embauchés cet été, l'un pour le CIACC et l'autre pour la voirie, et s'en déclare satisfait. Opinion confirmée par le Conseil.
- **Le Maire annonce** que le studio est reloué. La Commune n'aura perdu que 3 mois de loyer.
- **Le Maire fait le point** sur l'accord passé avec l'association les chats bottés pour la stérilisation des chats errants.
- **Un rappel** est fait sur le chantier fibre optique et ses difficultés.
- **Le chantier Sydesl** d'enfouissement au hameau de Bercully fera l'objet d'une étude cet hiver, de travaux en 2023 et d'une facturation en 2024.
- **Le Conseil refuse** les demandes de subventions pour France Acouphène et Valentin d'Haüy.
- **Des affouages 2023** sur les têtes de chênes après prélèvement des bois d'œuvre dans les bois de Nantoux seront proposés à une date non encore précisée.
- **Le Maire soumet** aux conseils des projets pour 2023 : abribus le Bourg la Couhée et ses annexes, défibrillateur supplémentaire, peinture huisserie Mairie, changement Kangoo, verger conservatoire à Corchanu...etc. et sollicite leurs propositions.
- Le nettoyage bénévole du mur poids de Valotte est évoqué pour cet hiver

QUESTIONS DES CONSEILLERS :

- **Guillaume PIERRE** évoque un incendie récent à Valotte et s'inquiète du temps d'intervention des pompiers et de certains accès forestiers. Il fera équipe avec Thierry MORETEAUX pour voir si des chantiers sont nécessaires. Il évoque aussi le problème des cyclistes dans les sens interdits. La 1^{ère} adjointe lui répond qu'aucun aménagement particulier n'est possible.
- **Thierry MORETEAUX** désire qu'un point soit fait sur le travail du cantonnier à Nantoux. La 1^{ère} adjointe verra le problème avec lui.
- **Christine RIGOULOT** fait le compte rendu de la dernière réunion SIRTOM, qui maintient son taux en l'état pour les ordures ménagères.
- **Christine MARTIN** demande des informations sur les horaires de chasse, elle verra avec le Président de la Société de Chasse.

Fin de séance : 21h25,

Le Maire de Chassey le Camp,

Jean-Louis DOREAU.

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2022

Le 1^{er} décembre 2022, les membres du Conseil Municipal de Chassey le Camp se sont réunis au lieu habituel de leurs séances.

Etaient présents : J-L DOREAU, C. MARTIN, C. RIGOULOT, D. MARCANTONI, G. JONNIER, G. PIERRE, M-N ROSEROT, S. POULET.

Pouvoirs : T. MORETEAUX donne pouvoir à G. PIERRE et P. MARLOT à C. RIGOULOT

Secrétaire de séance : C. MARTIN

Avant l'ouverture de la séance, le Maire fait observer une minute de silence pour les deux anciens adjoints récemment décédés, Mr Bernard FOREY et Mr Paul JONNIER.

1/ VENTE DE BOIS

Conformément à l'article L331-22 du code forestier, un notaire chargé de vendre des parcelles de bois jouxtant des terrains communaux sollicite l'avis de la Commune. Après en avoir délibéré, le Conseil refuse de préempter les parcelles B798 de 31a30ca et B315 de 8a60ca proposées à 665 € ;

UNANIMITE

2/ACHAT DE TERRAIN

Dans le cadre du projet d'abribus bus Le Bourg La Couhée, le Maire demande au Conseil de se prononcer sur les achats de terrains nécessaires :

- C483 de 1a65ca pour 1.500 € à l'indivision Blondeau
- Une partie du C612 ; en cours de bornage pour 1 € à l'indivision Pierre.

Le conseil délibère et accepte les deux décisions en confiant la vente à l'étude de Maître Melin à Chagny et en autorisant le Maire à signer l'acte, **UNANIMITE**.

Dans cette affaire, le bornage de la parcelle C612 aura lieu le 15.12.2022 à 9h30 pour 1.290 €, somme prise par certificat administratif sur le poste « imprévu » du budget 2022.

3/ CHANGEMENT D'HEURE ECLAIRAGE PUBLIC

Suite à la demande du Conseil, l'extinction de nuit a été modifiée par le SYDESL pour un montant de 128.70 €. Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'**UNANIMITE**.

4/ CONVENTION PREFECTURE

Suite à la dématérialisation de diverses procédures dont l'urbanisme, la Préfecture sollicite la Commune pour signer une convention. Après exposé de la secrétaire, le Conseil accepte à l'**UNANIMITE**.

5/ RAPPORT CHAMBRE DES COMPTES

Le Maire communique au Conseil le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur le fonctionnement de la Communauté d'Agglo du Grand Chalons.

6/ RAPPORT D ACTIVITES ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2021

Le Maire communique au Conseil le Rapport d'Activités et de Développement Durable du Grand Chalon pour l'exercice 2021.

7/ DOSSIERS ET CHANTIERS EN COURS

- **Le chantier pluvial** Valotte est terminé. La réception aura lieu le 07.12 après rabaissement du niveau de certains redents et le comblement d'un dévers au long de la chaussée suite à son reprofilage.
- **Réflexion budgétaire 2023** : le Maire évoque les principaux projets et leurs financements
- F.A.P.C. du Grand Chalon pour 50 % HT du reste à réaliser servira, avec les amendes de police, à sécuriser le cheminement piéton au long de la D409 vers l'abribus de la D109.
- F.A.P.C. voirie du Grand Chalon pour 50 % HT avec plafond à 4.000 € sera affecté au rehaussement d'une bouche pluvial sur la D974 à Corchanu et à du point à temps sur l'ensemble des voiries communales.
- Fonds de relance du Grand Chalon pour 50 % HT est réparti comme suit : après déduction des achats de terrains, frais notaire, bornage et vitrine supplémentaire du CIACC, il reste 1.200 € sur l'attribution 2022 qui avec les 4.871 € de 2023 donnent 6.000 € environ à utiliser pour le changement du Kangoo et le défibrillateur à installer à Nantoux.
- La Région sera sollicitée à hauteur de 70 % pour la réalisation d'un verger conservatoire sur les parcelles E2 et E4 au hameau de Corchanu.
- **Diverses informations financières** : le fond de péréquation communal 2022 rapportera à la Commune 6.116 € soit 581 € de moins que l'année précédente. Les frais d'assemblée électorale pour les législatives 2022 rapportent 147.66 €.
- **SYDELS** : l'enfouissement au hameau de Bercully est programmé, étude début 2023, chantier fin 2023/début 2024, facturation sur 2024.
- **Litige Beiser** : aucune suite n'a été donnée par la société concernant des fuites sur la citerne de 7.500 L, implantée en 2013 derrière le hangar. Elle sera utilisée tel quelle en la limitant à 2.000 L.

8/ QUESTIONS DIVERSES :

- Le SIRTOM modifie les tournées sur Nantoux : jeudi pour les ordures ménagères et mardi impaires pour les sacs jaunes.
- Le Maire de St Bérain remercie le Conseil Municipal pour le prêt de matériel à l'occasion de sa fête d'automne.
- Le délégué de la Croix Rouge en fait de même pour l'aide de 350 € destinée à l'Ukraine.
- Le Conseil n'accorde aucune subvention à France Adot 71
- Il n'y a pas de questions particulières des conseillers présents.

Fin de séance 20h30

Le Maire de Chassey le Camp

Jean Louis DOREAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2022

Le 20 janvier 2022 à 19h30, le Conseil Municipal de Chassey le Camp s'est réuni au lieu habituel de ses séances, étaient présents : JL DOREAU, CH MARTIN, CH RIGOULOT, D MARCANTONI, P MARLOT, T MORETEAUX, G JONNIER, absent : ST POULET, secrétaire de séance : CH MARTIN

1/ COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU GRAND CHALON :

Il est fait aux conseillers, sans aucune remarque.

2/ CONVENTION AVEC LA SPA DE CHAGNY POUR L'ANNEE 2022 :

Elle est renouvelée au même tarif de 1 € par habitant que l'année précédente, soit 350 euros. Elle comprend l'enlèvement des animaux sur le territoire de notre Commune : **UNANIMITE**

3/ SUBVENTIONS CHANTIER MAIRIE :

L'adjoint Dominique MARCANTONI répond aux questions des conseillers sur le remplacement de la chaudière gaz par une pompe à chaleur au rez-de-chaussée de la Mairie (2 bureaux, CIACC, salle de conseil) et la gestion de l'eau chaude de la tisanerie par un simple cumulus. Le Maire présente le plan de subventions soit : devis du moins disant à 24.618€53 HT et 29.542€24 TTC, aide de l'Etat par la DETR à 50 % du HT soit 12.309€26, aide du Grand Chalon par le FAPC à 50 % du reliquat soit 6.154€63. Le total des subventions est de 18.463€89 à inscrire au budget face aux 29.542€24 de TTC (récupérable partiellement sur 2 ans) soit 11.078€85 restant à charge pour la Commune. Taux de subvention sur le HT de 75 %. Le Maire soumet au Conseil deux délibérations pour solliciter les deux subventions : **UNANIMITE**

4/ ACHAT DE TERRAIN :

Le Maire rappelle le projet de rachat à la succession MARINOT de divers terrains en friche, essentiellement au lieu-dit les Grands Péteurs pour 1ha72a15ca. L'offre initiale de 1.200 €, acceptée par la succession a été remontée par la SAFER à 1.595€48 (environ 1 €/m²) auxquels s'ajoutent 9 % de frais SAFER et les frais de notaire. L'opération a pour but la mise en valeur d'un mur poids situé au-dessus du hameau de Valotte dans le cadre d'un futur circuit patrimonial. Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte la somme et les frais demandés, choisit Maître Thomas CROLET, 25 rue de la Ferté à 71150 Chagny et autorise le Maire à signer l'acte : **UNANIMITE**

ARRIVEE AU CONSEIL DE MR GUILLAUME PIERRE ET DE MME ROSEROT MARIE NOELLE (20 heures)

5/ PRESENTATION DE L'AVANT PROJET DE P.L.U.I. :

Le Maire rappelle les grandes orientations de ce document d'urbanisme qui va se substituer à la carte communale existante avec notamment des soucis de préservation de bâti ancien, du paysage et du patrimoine. Il énonce ensuite les principales caractéristiques de chaque zone telles qu'énumérées dans le règlement, puis le Conseil examine les plans de zonage. Il est répondu aux questions et la liste des emplacements réservés est examinée. Il est également débattu de l'OAP Commerce pour le Bourg et de l'OAP sectoriel pour la zone d'activités des Garruches. A l'issue et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à **L'UNANIMITE** l'avant-projet de P.L.U.I. Le Maire rappelle qu'une enquête publique aura lieu en Mairie en mars/avril et que les observations des habitants seront examinées de nouveau par le Conseil avant une approbation définitive du PLUI en automne. Dans l'année 2023 seront alors fixées les conditions du Droit de Prémption Urbain.

6/PRESENTATION DE L'ARRET PROJET DU RLPI :

Le Maire rappelle le zonage de ce Règlement local de Publicité Intercommunal et en fait circuler les plans. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le document à l'UNANIMITE.

7/ QUESTIONS DIVERSES :

- Le Maire évoque la possibilité de passer la coupure nocturne de l'éclairage public de 24 à 6h, actuellement à 01 h et 05 h, par soucis d'économie. Les conseillers vont réfléchir à cette proposition pour une éventuelle décision ultérieurs.
- Le Maire indique que la SAFER a validé la vente de terrain SARL de l'Ormeau à la Commune.
- Le Maire fait le compte rendu de la 2^{ème} réunion UNESCO avec les Présidents des O.D.G. Ceux-ci vont évoquer la proposition en Assemblée Générale.
- Le chantier d'implantation de la fibre optique va se dérouler rapidement. Le Maire déplore un manque d'information criant de la part des décideurs.
- Le contrat d'entretien tri- annuel des poteaux d'incendie confié auparavant à VEOLIA sur 3 unités pour un coût de 254.52 € sera effectué par SUEZ sur les 4 unités pour un coût de 192.72 €.
- Le Maire rappelle l'achat et la distribution de gilets jaunes aux enfants fréquentant l'arrêt de bus sur la D109 pour 57 € TTC.
- Le Conseil refuse les subventions demandées par France Ado et l'école de musique de Demigny.
- Le Maire informe le Conseil du projet de « Marche des vendanges » de Mr S.FOUTOYER, directeur artistique de la Compagnie S.F.

8/ QUESTIONS DES CONSEILLERS :

- Mr Guillaume Pierre signale un affaissement d'une tombe au cimetière. Le Maire constatera les faits et contactera l'entreprise.
- Mr Patrick MARLOT rend compte d'une étude qu'il a menée pour installer un défibrillateur au carrefour entre la rue du Canal et la Montée des Sources au hameau de Corchanu. Après le refus d'un premier riverain, il a trouvé un propriétaire acceptant la pose du matériel sur son mur et la prise en charge de l'installation électrique. Le projet concernera 150 habitants et se trouve valorisé par la présence au carrefour du domicile d'un pompier professionnel. Le Conseil donne son accord de principe pour la réalisation dans le budget 2022. Cette opération devrait coûter environ 2.000 euros.

Fin de séance à 21h30,

Le Maire de Chassey le Camp,

Jean-Louis DOREAU.



Horaires déchèteries

Horaires d'hiver
Du 01 octobre au 31 mars

Horaires d'été
Du 1^{er} avril au 30 septembre

CHAGNY

LUNDI / MARDI / MERCREDI / JEUDI
VENDREDI / SAMEDI :
9h30 à 12h et 13h30 à 17h

LUNDI / MARDI / MERCREDI / JEUDI
VENDREDI / SAMEDI :
8h30 à 12h15 et 13h30 à 18h

SAINT LÉGER SUR DHEUNE

LUNDI : 13h30 à 17h
MARDI / MERCREDI / VENDREDI
SAMEDI : 9h30 à 12h et 13h30 à 17h

LUNDI : 13h30 à 18h
MARDI / MERCREDI / VENDREDI
SAMEDI : 8h30 à 12h15 et 13h30 à 18h

CHASSAGNE MONTRACHET

LUNDI : 13h30 à 17h
MARDI / MERCREDI / JEUDI / VENDREDI
SAMEDI : 9h30 à 12h et 13h30 à 17h

LUNDI : 13h30 à 18h
MARDI / MERCREDI / JEUDI / VENDREDI
SAMEDI : 8h30 à 12h15 et 13h30 à 18h

EPINAC

LUNDI : 13h30 à 17h
MERCREDI / JEUDI / SAMEDI :
9h à 12h et 13h30 à 17h

LUNDI : 13h30 à 18h
MERCREDI / JEUDI :
9h à 12h15 et 13h30 à 18h
SAMEDI : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h

PONTOUX

LUNDI / MERCREDI : 13h30 à 17h
SAMEDI : 9h à 12h30 et 13h30 à 17h

LUNDI : 13h30 à 18h
MERCREDI : 9h à 12h et 13h30 à 18h
SAMEDI : 9h à 12h30 et 13h30 à 18h



MÉTAUX



CARTOUCHES
ENCRE



CAPSULES CAFÉ



JOURNAUX
REVUES



BATTERIES



VERRE



DÉCHETS
VERTS



N'oubliez pas de vous munir de votre pass déchèteries. Si vous ne l'avez pas reçu, contactez-nous au 03 85 87 62 34.

Les déchèteries sont fermées les jours fériés et ferment une heure plus tôt le 24 décembre et le 31 décembre. La récupération d'objets directement dans les bennes est strictement interdite.



GROS ÉLECTROMÉNAGER



ÉCRANS



PETITS APAREILS
MÉNAGERS



HUILES DE
VIDANGE ET
DE FRITURE



SOLVANTS
DILUANTS



PILES ET
ACCUMULATEURS



LAMPES



GRAVATS
INERTES



TEXTILES



PAPIERS
CARTONS



MOBILIER



BOIS



DÉCHETS
DANGEREUX
DES MÉNAGES



Route de Lessard-le-National - 71150 CHAGNY
tél. 03 85 87 62 34 - www.sirtom-chagny.fr



Restez informé en temps réel en vous abonnant à la page du Sirtom de la région de Chagny



Collectes des déchets

CHASSEY-LE-CAMP

calendrier 2023

Collecte Tri sélectif

Collecte Ordures ménagères

Jours fériés

JANVIER

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

FÉVRIER

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

MARS

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

MAI

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

JUIN

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

JUILLET

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AOÛT

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

OCTOBRE

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

NOVEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

ORDURES MÉNAGÈRES

Tous les emballages non destinés au tri sélectif et les déchets ménagers.

- Papiers salis ou gras, articles d'hygiène, couches-culottes
- Vaisselle, miroirs

TRI SÉLECTIF

logement individuel logement collectif

RAPPEL DES CONSIGNES DE COLLECTE

Veillez à sortir vos bacs et sacs la veille de la collecte
Merci de fermer vos sacs jaunes pour éviter les déversements lors de leur manipulation

COMPOSTAGE

Restes alimentaires

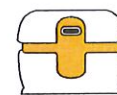
Pour des conseils sur le compostage ou pour recevoir votre composteur, contactez le service Prévention.



Textiles



Verre
Bocaux
Bouteilles



Journaux
Magazines
Papiers

RAPPEL

Faites des économies en ne sortant votre bac que lorsqu'il est plein. Avec la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative, seuls les bacs levés seront comptabilisés.

Penser à munir votre bac de la puce électronique sans quoi il ne sera pas ramassé.



Route de Lessard-le-National - 71150 CHAGNY
tél. 03 85 87 62 34 - www.sirtom-chagny.fr

Restez informé en temps réel en vous abonnant à la page du Sirtom de la région de Chagny



